



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	25
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 23 juin 2026
Affichage de la convocation : 23 juin 2026
Délibération 2026-06-070
Secrétaire de séance : M. Anthony PARIS
Rapporteur : Jean-Francis MILLEY

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.**

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, conseillers municipaux,

Absents : /

Absents excusés :

Mme Caroline HECKLY – mandataire – Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR
M. Chris MANIERI-BIGORGNE – mandataire – M. Anthony PARIS

formant la majorité des membres en exercice.

Service commun Gestion de la fourrière animale de Troyes Champagne Métropole - Renouvellement de la convention

La commune de Rosières-près-Troyes adhère depuis le 1^{er} janvier 2019 au service commun de capture et gestion des animaux errants mis en place par Troyes Champagne Métropole. Ce service répond aux problématiques liées aux chiens et chat errants sur le territoire communal.

La cotisation demandée par TCM aux communes adhérentes a évolué au fil des années, afin de tendre au mieux vers l'équilibre budgétaire. A titre indicatif, la participation forfaitaire, visant à rémunérer le service commun de gestion de la fourrière animale, est de 1.10€ par habitant pour l'année 2026.

Pour rappel, les chiens errants capturés par la fourrière sont dans la plupart des cas identifiés, et rendus à leurs propriétaires auprès de qui un titre de recette est alors émis. Pour les chats errants, ces derniers ne sont quasiment jamais identifiés et leur nombre a connu une réelle augmentation notamment à l'issue de la pandémie. La charge financière reposait donc dans ce cas entièrement sur Troyes Champagne Métropole.

TCM a donc fait évoluer sa politique de gestion de la fourrière, en informant courant 2024 l'ensemble des communes adhérentes de sa décision de ne plus gérer que les chiens errants. Par ailleurs, l'Agglomération applique depuis 2025, au-delà du délai légal de garde de 8 jours, un forfait aux communes de 20,50 € par jour supplémentaire de garde, jusqu'à ce que le chien ait pu être placé à l'adoption auprès de la SPA ou d'une autre association déclarée.

Le marché public de gestion de la fourrière animale géré par TCM, et donc uniquement tourné vers la gestion des chiens errants, est attribué à la Fourrière de Massonville, et est d'une durée de deux ans, et peut être reconduit pour une nouvelle période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2027.

L'agglomération propose aujourd'hui de signer une nouvelle convention dont le contenu a été actualisé, valable pour la période 2026-2032 pour les communes qui souhaitent adhérer à ce service commun, et pour la période 2027-2032 pour les communes déjà adhérentes. A son échéance, soit le 31 décembre 2032, la convention pourra être tacitement reconduite pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2033. En cas de nouvelles dispositions tarifaires décidées par l'agglomération, il est convenu qu'elles seront communiquées par transmission d'une décision tarifaire écrite à la commune de Rosières-près-Troyes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** l'adhésion de la commune au service commun de gestion de la fourrière animale de Troyes Champagne Métropole,
- **APPROUVE** la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au service commun de gestion de la fourrière animale pour un effet au 1^{er} janvier 2027, pour une durée d'un an, reconductible tacitement, jusqu'au 31 décembre 2032, avec éventuellement une reconduction d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2033, et dans les conditions tarifaires rappelées à la présente délibération.

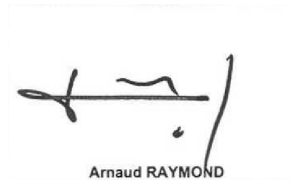
Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.07.06 09:33:43 +0200
Ref:11342736-17122076-1-D
Signature numérique
Le Maire